Image not found or type unknown

Micro-entreprise commerciale pour travaux SCI

Par **Lolorenzo**, le **28/06/2016** à **16:16**

Bonjour à tous,

Je suis propriétaire via une SCI d'un bâtiment pour lequel je vais prochainement engager des travaux de rénovation.

Je vais faire intervenir des entreprises pour les lots maçonnerie, toiture, charpente et assainissement.

Pour les autres lots je souhaitais les exécuter moi-même.

Les aléas de la vie font que je vais me retrouver sans activité professionnelle. Je pensais donc créer une micro-entreprise et facturer la SCI (qui serait mon seul client) pour les lots que j'exécute moi même. Facturation qui serait cohérente avec les prix marché des entreprises (pas d'abus).

1) Ai-je le droit de procéder ainsi ?

2) N'ayant pas de diplôme dans les métiers de plâtrerie, électricité, plomberie... je ne pourrais pas créer une micro-entreprise artisanale. Je pensais donc créer une micro-entreprise libérale ou commerciale sachant que ma SCI serait le seul client. Une fois les travaux terminés, je ferme l'auto-entreprise. Est ce possible ? Quelle pourrait être les incidences futures ?

Le but est uniquement de me créer un revenu modeste pendant ma période d'"inactivité".

Merci d'avances pour vos réponses

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés